

RUBRIQUE 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : SuperFine Metal Marker - White; Yellow

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
 1201 Pratt Boulevard
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746
 Phone: (847) 956-7600
 Fax: (847) 956-9885
 E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification GHS**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS-US**

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles.
 Ne pas fumer.
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
 P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 - Porter Gants de protection.
 P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau à l'eau et au savon
 P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche

SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique sec, de la mousse, Brouillard d'eau. pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS
Xylene	(N° CAS) 1330-20-7	50 - 61	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315
Ethylbenzene	(N° CAS) 100-41-4	5.9 - 12.5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: wash with soap and water. Seek medical attention if persists.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éliminer toutes les sources d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les mist, vapors. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter Protective gloves. Gants en caoutchouc butyle. Les gants doivent en tout cas être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de transpercement.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SuperFine Metal Marker - White; Yellow		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Xylene (1330-20-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	651 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	651 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm

SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Xylene (1330-20-7)		
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
Ethylbenzene (100-41-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	543 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	125 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; kidney dam (nephropathy)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	543 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	125 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection. Gants en caoutchouc butyle. Les gants doivent en tout cas être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de transpercement. EN 374.
Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. EN166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Jaune. blanc
Odeur	: hydrocarbures aromatiques
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 27,2 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 55,9 - 73,5

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation; Cutané

Toxicité aiguë : Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

SuperFine Metal Marker - White; Yellow	
ATE US (poussières, brouillard)	2,632 mg/l/4h

Xylene (1330-20-7)	
DL50 orale rat	> 3500 mg/kg
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Ethylbenzene (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	17,8 ml/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	< 1500 ppm
ATE US (voie orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Xylene (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Non classable

Ethylbenzene (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Ethylbenzene (100-41-4)	
CL50 poisson 1	5,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7,7 mg/l
NOEC (aigu)	3,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SuperFine Metal Marker - White; Yellow	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Ethylbenzene (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SuperFine Metal Marker - White; Yellow	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Xylene (1330-20-7)	
BCF poissons 1	1,3 mg/l
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

Ethylbenzene (100-41-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

SuperFine Metal Marker - White; Yellow	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à US-DOT 49 CFR et l'HMR / TMD / ADR / IMDG / OACI / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1263 Paint, 3, III

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle de transport (DOT) : Paint

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport	: UN1263 Paint, 3, III
N° ONU (TDG)	: UN1263
TDG Désignation officielle de transport	: Paint
Classes TMD danger primaire	: 3 - Class 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage	: III - Danger mineur

Transport maritime

N° ONU (IMDG)	: 1263
Nom d'expédition (IMDG)	: PEINTURE
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

N° ONU (IATA)	: 1263
Désignation officielle de transport (IATA)	: PAINT
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations États-Unis

Xylene (1330-20-7)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis Sous réserve des exigences de déclaration des États-Unis SARA Section 313	
CERCLA RQ	100 lb
Ethylbenzene (100-41-4)	
Sous réserve des exigences de déclaration des États-Unis SARA Section 313 Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
CERCLA RQ	1000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0,1 %

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Xylene (1330-20-7)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
Ethylbenzene (100-41-4)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	

Réglementations UE

Xylene (1330-20-7)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
Ethylbenzene (100-41-4)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	

Directives nationales

Xylene (1330-20-7)	
Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC) Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire) Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) Coté sur l'AIICS (inventaire australien des substances chimiques) Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC) Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.	

SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Ethylbenzene (100-41-4)

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
Coté sur the Japanese ENCS (Existing & New Chemical Substances) inventory
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.

15.3. Les réglementations américaines

Ethylbenzene (100-41-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	54 µg/jour

Xylene (1330-20-7)

U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Ethylbenzene (100-41-4)

U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - Maine - Air Pollutants - Hazardous Air Pollutants
U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - TWAs

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).

Chemical Inspection & Regulation Service; accessed at: http://www.cirs-reach.com/Inventory/Global_Chemical_Inventories.html.

Fournisseur de composants FDS.

European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SuperFine Metal Marker - White; Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Abréviations et acronymes:

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
ATE: estimation de toxicité aiguë
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
CL50: Concentration létale médiane
STEL: à court terme de limites d'exposition
TSCA: Toxic Substances Control Act
TWA: Poids moyen

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43017
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit